



Accord de partenariat Club :

Entre

Le Club nommé :

Siège social

Représenté par

Désigné par le terme Club Partenaire ci dessous.

Et

La Société HORIZON PARAPENTE SAS gestionnaire de l'atelier HORIZON Réparation, représentée par son président Nicolas BRENNEUR, il est convenu ce qui suit pour l'année en cours.

HORIZON PARAPENTE SAS s'engage à faire bénéficier les adhérents du Club Partenaire de tarifs préférentiels tout au long de l'année. Et ce, automatiquement par l'intermédiaire de son site internet à l'adresse www.horizon-reparation.com/commande .

En contrepartie, le Club Partenaire, s'engage à diffuser à tous ses adhérents les news letters que lui adresse HORIZON PARAPENTE SAS. Ce dans la limite de 12 news letters par an.

Pour permettre le fonctionnement automatique des commandes à tarif Club Partenaire, ce dernier transmet un fichier informatique comprenant les données suivantes Nom, Prénom, Email de chaque adhérent.

Ces données servent uniquement à vérifier que la personne qui passe commande est bien adhérent au Club Partenaire, et ne seront pas utilisées à des fins commerciales.

Pour le Club Partenaire

Nom et qualité

Fait à

Le

Signature

HORIZON PARAPENTE SAS
Nicolas BRENNEUR Président